25 septembre 2023

Tiers-lieux en EHPAD : un guide et une boîte à outils pour les porteurs de projet

Dans le cadre de la transformation de leur offre, de plus en plus d’établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) s’engagent dans une démarche d’ouverture sur l’extérieur. Cela se traduit notamment par un nombre croissant de projets de tiers-lieux. Pour accompagner cette tendance forte, un guide méthodologique et une boîte à outils ont été produits par le Laboratoire des solutions de demain de la CNSA, en partenariat avec Vieillir vivant, Labo de recherche et de création sur le vieillissement.

Quand l’envie est là et que le besoin s’en fait ressentir, par où commencer pour se lancer dans un projet de tiers-lieu en EHPAD ? Quels acteurs mobiliser ? Où trouver les financements ? C’est à ces questions et bien d’autres que proposent de répondre le « Guide méthodologique : comment générer une dynamique tiers-lieu en EHPAD » et la boîte à outils et ressources pour créer et faire vivre un tiers-lieu.

La création d’un tiers-lieu en EHPAD, pas-à-pas

De l’idée à l’inauguration d’un tiers-lieu en EHPAD, il y a plusieurs étapes à franchir tout à fait à la portée de qui souhaite se lancer dans cette dynamique.

Le « [Guide méthodologique : comment générer une dynamique tiers-lieu en EHPAD](https://www.cnsa.fr/documentation/accomp.cnsa-synthese-finale-v5.pdf)» présente avec pédagogie et en toute transparence les leviers à actionner et les freins à lever pour concrétiser un projet.

Par définition, il n’existe pas de modèle de tiers-lieu. Certains ont des similarités, mais tous sont différents. Ce guide n’est donc pas un mode d’emploi qu’il faudrait suivre à la lettre, mais bien un recueil de bonnes pratiques, qui invite les porteurs de projets à se poser les bonnes questions et à structurer leur action.

Toujours dans cette démarche pratico-pratique, le guide est accompagné d’une boîte à outils indispensables pour qui souhaite gérer un tiers-lieu en EHPAD : convention de partenariat, fiche de poste, règlement intérieur…

Enfin, la Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) a également réalisé un [webinaire](https://www.youtube.com/watch?v=eQxiizrJPRk) dans lequel sont présentés quelques exemples inspirants.

Les suites de l’appel à projets de 2021

La production du guide et de la boîte à outils s’inscrivent dans la continuité de l’appel à projet national « Un tiers lieu dans mon EHPAD » lancé en 2021. À l’issue de cet appel à projets, 25 tiers-lieux ont été accompagnés par la CNSA.

Pour soutenir la création de ces tiers-lieux jusqu’en 2024 inclus, la CNSA met maintenant chaque année 2,5 millions d’euros à disposition des agences régionales de santé (pour les EHPAD) et 1,5 million d’euros à disposition des caisses locales de l’Assurance retraite (pour les résidences autonomie), dans le cadre du plan d’aide à l’investissement prévu par le Ségur de la Santé et financé par France Relance avec le soutien de l’Union européenne. Ces fonds permettent de financer des travaux, des prestations intellectuelles et de l’équipement.

La CNSA et les tiers-lieux en EHPAD

Mobiliser les enveloppes du Ségur de la Santé pour transformer en profondeur le modèle des EHPAD constitue un des objectifs de la feuille de route de la CNSA pour la période 2022-2026, contractualisée avec l’État. Conformément aux orientations du Conseil de la CNSA pour la branche Autonomie de la Sécurité sociale, il s’agit de promouvoir la pleine citoyenneté des personnes âgées ainsi qu’une véritable « approche domiciliaire » de l’offre, favorisant le sentiment d’être chez soi. Cela passe notamment par le développement des échanges intergénérationnels que doit faciliter l’ouverture des EHPAD sur l’extérieur.

La création de tiers-lieux par les EHPAD et les résidences autonomie, avec leurs voisins et l’ensemble des acteurs de la vie locale, constitue une des réponses à cet enjeu que soutient la CNSA. Un tiers-lieu est un lieu inspirant et stimulant qui fait entrer dans l'établissement des personnes et des activités inédites permettant des échanges, des rencontres et des animations entre personnes de tous âges.

Annexes

[Guide méthodologique : comment générer une dynamique tiers-lieu en EHPAD (pdf, 1,93 Mo)](https://www.cnsa.fr/documentation/accomp.cnsa-synthese-finale-v5.pdf)

[Boîte à outils sur les tiers-lieux](https://www.cnsa.fr/outils-methodes-et-territoires/un-tiers-lieu-en-etablissement/outils-et-ressources-pour-creer-et-faire-vivre-un-tiers-lieu)

[Webinaire Conduire un projet immobilier en établissement : un tiers-lieu, c’est quoi ? comment ?](https://www.youtube.com/watch?v=eQxiizrJPRk)

* À propos de la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l’autonomie (CNSA) gère la branche autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l’autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu’au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l’égalité de traitement sur l’ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l’autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l’information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr) et [www.monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr). Enfin, elle contribue à la recherche, à l’innovation dans le champ du soutien à l’autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l’autonomie. En 2023, la CNSA consacre plus de 38 milliards d’euros à l’aide à l’autonomie des personnes âgées ou handicapées. C’est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l’autonomie.

**Contact presse**

**Maxime Le Men – CNSA**

Tél. : 07 86 32 43 68

[maxime.lemen@cnsa.fr](mailto:maxime.lemen@cnsa.fr)